
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 30 janvier 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 30 janvier 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, Mme Christine Gosselin, Mme Maria Tutino, M. Laurence Parent et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. William Steinberg.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. Jocelyn Pauzé.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Le citoyen ci-dessous formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (M. Alex Bottausci)	Demande que le Plan climat de l'Administration inclut plusieurs aspects, dont : des constats objectifs, un budget carbone, un test carbone pour l'évaluation des projets, un inventaire de GES et des moyens pour susciter la participation citoyenne dans ce dossier / Souhaite connaître quel est le pourcentage de réduction d'émission de carbone par année pour atteindre les deux degrés nécessaires de cible afin réduire le réchauffement climatique Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 07. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui s'est déplacée pour poser ses questions et faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Côte Saint-Luc formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	Mme Valérie Plante	Questionne le refus de l'Administration pour la motion de l'opposition officielle, déposée au conseil municipal de janvier 2020, demandant l'adoption d'une définition de l'antisémitisme

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, à poursuivre l'étude de l'ordre du jour.

CG20 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG20 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 décembre 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 décembre 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 décembre 2019.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG20 0004

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) », et le conseil en prend acte.

06.01

CG20 0005

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019, dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgences, à la suite des inondations du 15 avril 2019 au 13 septembre 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgence à la suite des inondations du 15 avril au 13 septembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.01 1198699001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0006

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193438031

CG20 0007

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc., fournisseur unique, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197684005

CG20 0008

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la technologie 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198113003

CG20 0009

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et de 182 469,19 \$, taxes incluses et pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196871002

CG20 0010

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no 7 au contrat accordé à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1195035004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0011

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur exclusif, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1198410003

CG20 0012

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, par laquelle Univar Canada Ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 507 287,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17864 (Lot 1);
- 2- d'autoriser une dépense de 50 728,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences du lot 1;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197100005

CG20 0013

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1198719001

CG20 0014

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198147002

CG20 0015

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197090001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0016

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 \$, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75 \$, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 1 et 3, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions	970 916,74 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	551 824,81 \$

- 2 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 5, 6 et 7, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Levio conseils inc.	Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle	239 435,44 \$
Levio conseils inc.	Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	250 645,50 \$
Levio conseils inc.	Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	327 678,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197297003

CG20 0017

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 et d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences, et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., (CG16 0339), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 982,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197684003

CG20 0018

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences), soit une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1193438032

CG20 0019

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CG15 0760);

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1190805002

CG20 0020

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 778,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1193438037

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0021

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0057;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 1 / The Westbury 1 Limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1198290005

CG20 0022

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 2 / The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1198290008

CG20 0023

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198290012

CG20 0024

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198207004

CG20 0025

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet « Succès Croissance »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197016003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0026

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0060;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé au nord à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184962010

CG20 0027

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197026002

CG20 0028

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0088;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, par laquelle Korth Group Ltd, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197026001

CG20 0029

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17876;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1195006005

CG20 0030

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198528002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0092;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1196810002

CG20 0032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;
- 3 - d'autoriser une dépense de 607 957,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépenses de 250 516,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1193438035

CG20 0033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 \$, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 379 021,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197231070

CG20 0034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0096;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17771;
- | <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|------------------|-----------------|---------------------------------|
| FNX-INNOV inc. | contrat A | 12 784 149,58 \$ |
| SNC-Lavalin inc. | contrat B | 15 436 424,21 \$ |
- 3- d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 \$ pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.29 1196945001

CG20 0035

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1197075003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0036

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0089;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG19 0184), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1196810003

CG20 0037

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1196810004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0038

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0070;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets :
 - **Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**
 - 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M\$ plus taxes (CG19 0478);
 - 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M\$ plus taxes (CG19 0594);
 - **Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**
 - 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M\$ plus taxes (CG19 0591);
 - 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608);
- 2 - de désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;
- 3 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement;
- 4 - de confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;
- 5 - de confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;
- 6 - de confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198169003

CG20 0039

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0080;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1198199006

CG20 0040

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193219008

CG20 0041

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0108;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1194922020

CG20 0042

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196860003

CG20 0043

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1198168008

CG20 0044

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193438034

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0045

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0620;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0620;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.01 1196279003

Règlement RCG 20-001

CG20 0046

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0621;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0621;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1195092005

Règlement RCG 20-002

CG20 0047

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0622;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0622;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1831;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1196814005

Règlement RCG 06-019-6

CG20 0048

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0623;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0623;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019, par sa résolution CE19 1886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195929003

Règlement RCG 20-003

CG20 0049

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0624;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0624;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019, par sa résolution CE19 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198097001

Règlement RCG 20-004

CG20 0050

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0625;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0625;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1196814003

Règlement RCG 20-005

CG20 0051

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0106;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal les personnes suivantes :
 - Monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne
 - Madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré
 - Monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants
- 2- de renouveler le mandat de madame Agathe Alie, à titre de membre;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1198021003

CG20 0052

Nomination de membres aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Beny Masella

Et résolu :

- 1 - de nommer M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, à titre de membre à la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount;

- 2 - de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de M. Philippe Roy, maire de la Ville de Mont-Royal;
- 3 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 4 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 5 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 6 - de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, à titre de vice-présidente à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Paola Hawa, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de nommer Mme Paola Hawa à titre de membre de cette commission en remplacement de Mme Julie Brisebois;
- 7 - de nommer M. Michel Gibson, maire de la Ville de Kirkland, à titre de vice-président de la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Paola Hawa, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de nommer Mme Paola Hawa à titre de membre de cette commission en remplacement de M. Michel Gibson;
- 8 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, en remplacement de M. Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield;
- 9 - de nommer M. Mitchell Brownstein, maire de la Ville de Côte Saint-Luc, à titre de membre de la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Paola Hawa, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 17 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE